



FORMATION EN SOINS INFIRMIERS CENTRE HOSPITALIER DE SAUMUR

Pré-requis

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'État infirmier, les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation, répondant à l'une des conditions suivantes :

- 1) Les candidats titulaires du **baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme** (inscription sur la plateforme Parcoursup).
- 2) Les candidats relevant de la **formation professionnelle continue (FPC)** et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection (dossier d'inscription à télécharger sur le site Internet).

Épreuves de sélection FPC

Épreuve orale : entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience, le projet et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle comprenant notamment les pièces suivantes : la copie d'une pièce identité, les diplôme(s) détenu(s), les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestation de formations continues, un curriculum vitae, une lettre de motivation.

Épreuve écrite : une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaires et social d'une durée de 30 minutes, une sous-épreuve de calculs simples d'une durée de 30 minutes.

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40.

Contexte

Les principaux textes relatifs à l'accès à la formation et à l'organisation des études infirmières sont réglementées par Les articles D. 43-11-16 à D. 4311-23 du Code de la santé publique. Partie réglementaire Livre III : Titre Ier : Profession d'infirmier ou d'infirmière ; l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier et ses annexes. Ces arrêtés reprennent les

modalités de la formation.

En 2026, une convention de partenariat est mise en œuvre dans le cadre d'un groupement entre les trois instituts de formation du Maine et Loire (Saumur, Angers, Cholet) et de Sarthe et Mayenne, le Conseil Régional et la faculté de santé d'Angers.

Ainsi, les étudiants qui intègrent l'IFSI de Saumur s'engage pour un DE Infirmier (sous certaines conditions) et une licence mention sciences pour la santé _ Parcours sciences IDE, délivré par l'Université d'Angers.

Ce partenariat a pour conséquence qu'en tant qu'étudiant de l'IFSI de Saumur, vous bénéficiez d'une formation universitaire de même niveau que les autres IFSI du groupement.

Objectifs

La formation en Soins Infirmiers a pour objectif de former des infirmières et infirmiers capable d'agir avec compétence dans des situations complexes de soins auprès de personnes, de famille ou de groupes, et ce, à toutes les étapes de la vie.

Au terme du parcours, l'étudiant(e) aura validé **180 crédits européens** correspondant à l'acquisition des compétences infirmières suivantes :

- Elaborer le diagnostic infirmier,
- Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes,
- Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative,
- Prescrire des produits de santé et des examens complémentaires,
- Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle,
- Concevoir, conduire et co-construire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage dans le cadre d'une consultation infirmière,
- Concevoir et conduire des projets sur les enjeux environnementaux, les pratiques et gestes écoresponsables,
- Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif optimisant les ressources,
- Transmettre les informations en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins,
- Accompagner, informer, former et

encadrer,

- Améliorer de façon continue ses soins et sa pratique professionnelle,
- Optimiser sa pratique, la qualité et la sécurité des activités réalisées en s'appuyant sur des données scientifiques,
- Actualiser ses pratiques professionnelles par la formalisation de documents scientifiques.

Tarifs

Droits d'inscription universitaire

178€ par an (tarif rentrée 2025-2026)

Se rapprocher de l'Université pour tarif 26-27.

Contribution Vie Étudiante et de Campus

Chaque étudiant en formation initiale dans une établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement, à son inscription, son attestation d'acquiescement de la C.V.E.C, par paiement ou exonération.

Le montant de la contribution est de 105€ par an (tarif rentrée 2026-2027).

Attention : les étudiants en formation continue, c'est-à-dire pris en charge par un employeur ou par un organisme collecteur, ne sont pas concernés par cette contribution.

Coût de la formation

La prise en charge des coûts de formation relève de différents financeurs de la formation professionnelle (conseil régional ; employeurs...)

Étudiant éligible à la gratuité de la formation : prise en charge par la Région des Pays de la Loire.

Étudiant non éligible à la gratuité de la formation : 9 110,00€ par an (tarif rentrée 2026-2027).

Informations diverses

Bourses d'études régionales

Le CROUS de Nantes Pays de la Loire assure la gestion des demandes de bourse. Tout étudiant souhaitant faire une demande devra constituer son dossier social étudiant (DES), à l'adresse suivante : (MSE) messervices.etudiant.gouv.fr de façon dématérialisée. La date limite de dépôt le 31 décembre 2026.

Hébergement et repas

L'institut ne dispose pas d'internat.

Des micros ondes et des distributeurs sont à disposition des étudiants, ainsi que des espaces de convivialité. Les étudiants peuvent aller déjeuner au self du Centre Hospitalier de Saumur.

Déroulement pédagogique

En référence à l'arrêté du 20 février 2026

La validation de chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation des unités d'enseignement en relation avec la compétence,
- Par l'acquisition des éléments de la compétence évaluée en situation professionnelle, notamment lors des stages,
- Par la validation des activités, actes et techniques de soins,
- Par l'évaluation des compétences consignée dans le portfolio de l'étudiant

Les enseignements sont structurés autour de 5 domaines de compétences :

- Domaine A : sciences infirmières et raisonnement clinique
- Domaine B : pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques
- Domaine C : prévention et promotion de la santé
- Domaine D : communication, travail en équipe et leadership
- Domaine E : démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie

La formation comporte :

- Des enseignements théoriques et cliniques, organisés en unités d'enseignement (UE), permettant l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice infirmier.
- Des enseignements pratiques, notamment sous forme de travaux dirigés, travaux pratiques et simulations.
- Des périodes de formation en milieu professionnel (stages), permettant l'acquisition des compétences en situation réelle.

Répartition des stages :

1^{ère} année : 12 semaines

2^{ème} année : 26 semaines

3^{ème} année : 28 semaines

Typologie des stages : soins aigus, soins stabilisés, soins de premier recours, soins auprès de personnes en situation de vulnérabilité.

L'ensemble de la formation articule :

- L'acquisition de savoirs scientifiques, techniques et relationnel,
- Le développement du raisonnement clinique,
- L'analyse des pratiques professionnelles,
- L'intégration des données probantes.

La progression pédagogique est organisée de manière à permettre l'acquisition progressive et intégrée des compétences, en lien avec les situations professionnelles rencontrées.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est organisée conformément au référentiel de certification. Elle repose sur une **évaluation continue et cumulative**.

Évaluation des unités d'enseignement :

- Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une évaluation,
- Les modalités peuvent comprendre : épreuves écrites, épreuves orales, travaux individuels ou collectifs, mises en situation ou analyses de pratiques.
- La validation des unités d'enseignement permet l'attribution des crédits ETS correspondants.

Évaluation en milieu professionnel :

- Les compétences sont évaluées en situation réelle lors des stages.
- L'évaluation porte sur : les activités réalisées, les capacités d'analyse, l'intégration des connaissances, le positionnement professionnel

Validation des 5 domaines de compétences :

Chaque compétence est validée de manière cumulative par : la validation des unités d'enseignement correspondantes, l'évaluation des compétences en stage, la validation des activités, actes et techniques de soins.

Portfolio de formation

Le portfolio constitue un outil de suivi et d'évaluation des compétences. Il permet : la traçabilité des acquisitions, l'évaluation progressive de l'étudiant, l'auto-évaluation et l'accompagnement pédagogique.

Conditions d'obtention du diplôme

Le diplôme d'État Infirmier est délivré par l'Université d'Angers aux étudiants ayant validé l'ensemble des unités d'enseignement, l'ensemble des compétences, les stages et obtenu les 180 crédits ECTS.

Dispenses de scolarité

En application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 13 décembre 2018, modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État infirmiers : « *les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.* »

Taux de réussite au Diplôme d'État Infirmier

Année scolaire 2024-2025 : 88% des étudiants présentés au Jury Final.

Taux d'insertion professionnelle

94% des formés occupent un emploi après la formation (source : CARIF-OREF enquête insertion 2023)

**Le bâtiment est accessible aux personnes en situation de handicap.
N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information.**